

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : BNSSA : Aide financière à la formation Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

N°20240409-17

Rapporteur : Sylvie Court

Annexe : Dossier de candidature

Synthèse et exposé des motifs

Au vu des difficultés de recruter des BNSSA pour la saison estivale de la piscine municipale et dans le cadre de sa politique sociale, la commune de Guillestre souhaite créer un dispositif d'aide et d'encouragement pour la formation dite « BNSSA » : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

Ce dispositif comprend notamment une aide financière pour se former au BNSSA et PCS1 en vue de faciliter l'accès à une formation favorisant l'insertion sociale et professionnelle des Guillestrins.

Cette bourse sera destinée à 2 personnes maximum par an, âgées de 18 ans révolus, ayant leur résidence principale à Guillestre. Les 2 candidats seront reçus pour vérifier leur motivation et professionnalisme.

Le montant versé participera à financer la formation, pour un montant maximum de 400€ / bénéficiaire. Cette aide pourra venir en complément des autres dispositifs dont pourrait bénéficier le candidat (France Travail, Compte Personnel de Formation, région...)

En échange du versement de cette aide, le bénéficiaire s'engagera à travailler 9 semaines consécutives au sein de la piscine municipale de Guillestre, en tant que BNSSA, l'année de sa formation (ou l'année suivante si la formation est faite après le 1^{er} septembre).

Cette bourse est une opportunité pour la mairie de Guillestre de créer un vivier de personnes formées au BNSSA, pour faciliter les recrutements durant la saison estivale.

Madame la conseillère municipale ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Guillestre de faciliter l'accès à une formation BNSSA favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes sur la commune ;

CONSIDERANT les besoins de la commune de Guillestre en matière de BNSSA pour ouvrir sa piscine municipale ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le versement de la bourse BNSSA aux candidats retenus par la commission ad hoc ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder à la signature de tous les documents liés à l'octroi de cette bourse.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024
Publié le : 10 avril 2024

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Guillestre. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE GUILLESTRE" and "1793". A large, stylized signature in blue ink is written over the seal.